



# Concours de Bandes Dessinées d'Anzin-Saint-Aubin - Edition 2018 -

**Art.1 :** L'association **Imagin'Artois**, dont le siège social est situé : 10bis, rue Henri Cadot 62223 Anzin-Saint-Aubin, organisatrice du Festival de la Bande Dessinée d'Anzin-Saint-Aubin propose **quatre concours** intitulés :

- **Prix des écoliers**
- **Prix des collégiens**
- **Prix des lycéens**
- **Prix tout public**

Ces concours débiteront le 1er novembre 2017 et la date limite de participation est fixée au 30 avril 2018, le cachet de la poste ou de la mairie faisant foi.

**Art. 2 :** Ce concours est gratuit, ouvert aux créateurs de bande dessinée, âgés de 4 ans au moins et n'ayant jamais été édités professionnellement.

**Art. 3 :** Les participants doivent envoyer une bande dessinée en **une planche**, présentant une **histoire complète** avec titre, d'expression française ou sans parole (Les sorties imprimante ou les photocopies sont autorisées, en noir et blanc ou en couleur à partir du moment où elles sont de qualité)

**Afin d'être en accord avec le thème du festival – l'Héroïc Fantasy dans l'Artois – nous vous demandons de produire une histoire présentant un troll ou tout autre animal fantastique peuplant ces récits fantastiques.**

**Art. 4 :** Le nom, le prénom, l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone du participant doivent figurer au dos de chaque planche ainsi qu'éventuellement le nom de son établissement.

L'envoi de la planche en format A4 devra être accompagné d'une présentation de l'auteur sur feuille séparée avec une photo du participant (elle peut être insérée dans la feuille de présentation). S'il s'agit d'un travail collectif, merci de regrouper toutes les informations sur une seule et même page.

Il est autorisé de participer à plusieurs sur un même projet, dans ce cas, mentionner le nom et le travail de chacun au dos des planches (scénariste, dessinateur, coloriste).

L'ensemble doit être impérativement expédié à plat ou en rouleau par voie postale ou déposé en mairie d'Anzin-Saint-Aubin **au plus tard le 30 avril 2018**. Tout autre mode de participation est exclu.

Les envois sont à effectuer à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION IMAGIN'ARTOIS – Concours BD 2018**  
**Mairie d'Anzin-Saint-Aubin / Festival de la Bande Dessinée**  
**10bis rue Henri Cadot**  
**62223 Anzin-Saint-Aubin**

La participation au concours est gratuite. Les frais postaux ne sont pas remboursés. L'établissement scolaire peut se charger de collecter l'ensemble des planches et faire un envoi groupé s'il le souhaite.

**Objet :**  
Concours BD

Dossier suivi par :  
Laurent BOSSU

e-mail :  
contact@imaginartois.fr

Téléphone : 03-21-71-52-83  
(Demandez Joanie)

**Art. 5 :** Il ne sera pas accusé réception des travaux et il ne pourra être répondu à aucun courrier relatif au concours.

**Art. 6 :** Le Jury, composé de membres de l'Association, sélectionnera les meilleures bandes dessinées, selon la qualité et l'originalité du scénario et des dessins.

***Le jury élira trois lauréats dans chaque concours.***

***La catégorie adulte sera récompensée en bons cadeaux. Le 3ème prix sera d'une valeur de 60€, le 2ème prix d'une valeur de 90€ et le 1er prix remportera un chèque cadeau d'une valeur de 150€.***

***Les catégories « primaires, collèges et lycées » remporteront des lots de BD et affiches.***

En cas de travail en commun sur la planche, ces lots seront à partager entre les participants.

La cérémonie de remise des prix se déroulera le dimanche 10 juin 2018 aux alentours de 15h.

Les frais de transport et d'hébergement ne pourront être remboursés.

**Art. 7 :** Les participants s'engagent à autoriser la commune d'Anzin-Saint-Aubin et l'Association IMAGIN'ARTOIS, pour le cas où ils seraient sélectionnés, à publier et représenter les bandes dessinées qu'ils auront présentées au concours, dans des catalogues et recueils, sur internet et dans le cadre d'expositions.

**Art. 8 :** Les planches des auteurs ne seront pas retournées sauf si l'auteur fournit une enveloppe préaffranchie à ses nom et adresse.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, détérioration ou vol de planches.

**Art. 9 :** Les organisateurs se réservent la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Art. 10 :** Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de l'association Imagin'Artois et consulté librement sur le site de la mairie et le site du festival.

**Art. 11 :** Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de procédure civile.

**Art. 12 :** Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. L'association Imagin'Artois est inscrite à la CNIL et n'utilisera pas les coordonnées des auteurs à des fins commerciales ou autres cessions.

**Art. 13 :** Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation, sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

**Bonne chance à tous !**